**APPEL A PROJETS INSTRUMENTATION INNOVANTE DES OUVRAGES PORTUAIRES**

2022-2025

|  |
| --- |
| Dossier de candidature |

ACRONYME DU PROJET

INTITULE DU PROJET

# Eléments clés du projet

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du projet** |  |
| **Durée du projet (en mois)** |  |
| **Date de début** |  |
| **Date de fin** |  |

# Liste des partenaires

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Raison sociale** | **Catégorie d’organisme au sens communautaire (1)** | **Localisation géographique** | **Budget global du partenaire** | **Aide demandée par le partenaire** |
| Insérer le nom du partenaire (Coordonnateur) |  |  |  |  |
| Insérer le nom du partenaire |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |
| Total : | | |  |  |

Selon la recommandation de la Commission n° 2003/361/CE du 6 mai 2003, « la catégorie des micros, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros ».

Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.

# Rappel des critères de SELECTION DES PROJETS

1) Pertinence au regard des orientations de l’appel à projets.

• adéquation de la proposition aux objectifs ;

• qualité de la proposition en termes de créativité scientifique, d’innovation, de développement économique ;

* prise en compte des contraintes liées à la gestion d’une infrastructure portuaire
* démarche de validation proposée ;
* pertinence de l’indice TRL proposé (indice TRL), incrément de l’indice TRL (Technology Readiness Level) dans le cadre du projet.

2) Qualité du partenariat et de l’organisation du projet.

• apports, compétences, savoir-faire et qualification des partenaires. ;

• ambitions et engagement des partenaires, implication de leurs personnels ;

• qualité des matériels disponibles ;

• équilibre et complémentarités au sein du consortium ;

• management et coordination, qualité de la gouvernance ;

• pertinence de l’organisation des tâches et du calendrier.

3) Bénéfice collectif

* Maturité du projet à l’issue des développements financés
* Méthodes et résultats permettant une amélioration des politiques de gestion
* Gains économiques et sociétaux en matière de gestion de patrimoine

• Coût prévisionnel de la mise en œuvre opérationnelle sur un ouvrage du dispositif ou de la méthode développé (intégrant la mise en œuvre initiale et la maintenance, le matériel, le personnel, les moyens d’accès, l’alimentation, …) ;

# Complétude du dossier de candidature

Le dossier aura une longueur maximale de 5 000 mots (environ 12 pages A4 en Arial 11 pts), rédigé uniquement en français, et remis au format PDF.

Le dossier de candidature doit comporter l’ensemble des documents suivants :

**Dossier relatif au projet :**

* Présentation et objectifs du projet (cf. parties 1 et 2)
* Description détaillée du partenariat et des conditions de partage de connaissances (cf. partie 3)
* Méthodologie du projet (cf. partie 4)
* Budget prévisionnel (cf. partie 5)
* Bénéfice collectif et Impact attendu du projet (cf. partie 6)

**Dossier relatif à chaque demandeur :**

Il est attendu les documents et renseignements permettant de vérifier l'aptitude du demandeur à exercer l'activité professionnelle, sa capacité économique et financière ainsi que ses capacités techniques et professionnelles. Le demandeur peut s'appuyer sur des sous-traitants ou autres formes juridiques.

Les pièces suivantes seront fournies :

* Présentation du demandeur
* Déclaration de catégorie d’entreprise au sens communautaire
* L’effectif moyen annuel pendant les trois dernières années.
* Les liasses fiscales ou comptes sociaux ou comptes administratifs selon les statuts du demandeur, des trois derniers exercices
* Déclaration des financements publics perçus au cour des trois dernières années
* La déclaration sur l’honneur relative aux exclusions (interdictions de soumissionner),
* La déclaration du chiffre d’affaires du demandeur pour les trois derniers exercices,
* La preuve d’une assurance pour les risques professionnels,
* Les CV des personnes qu’il est prévu d’affecter au projet

# Détail de la composition du dossier relatif au projet

# PARTIE 1 : PRESENTATION DU PROJET (résumé d’une page)

* Contexte et enjeux du projet
* Objectifs du projet (scientifiques, techniques, sociétaux, bien communs)
* Description sommaire du projet (précisant les technologies et solutions développées, la localisation, la durée, le périmètre de démonstration)
* Partenaires et pertinence du consortium
* Eléments financiers du projet (montant total, répartition entre partenaires, …)
* Impacts prévisionnel du projet en matière économique et sociétal

# PARTIE 2 : OBJECTIFS DU PROJET

La description du projet présentera :

* Le contexte du projet,
* La description du projet, son rattachement au sujet, le ou les types d’ouvrages concernés,
* La méthode de validation de la méthodologie proposée,
* Son applicabilité dans le secteur des ouvrages portuaires, y.c. les cas d’usages et modalités d’exploitation,
* Les potentialités de développement,
* Les livrables projetés (preuve de concept, rapports d’essais, publications, etc.),
* Le protocole de validation de la méthode (instrumentation et traitement des données), en précisant notamment le nombre d’ouvrages devant être instrumentés ; ces ouvrages peuvent être proposés par le consortium.
* L’organisation projet proposée et les étapes clés de validation

## PARTIE 3 : PRESENTATION DU PROJET DESCRITION DU PARTENARIAT ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

L’ensemble des partenaires d’un projet constituent un consortium.

### Justification du partenariat

Logique et origine du partenariat, historique de collaboration(s) passée(s)

Complémentarité et synergie entre partenaires dans le projet

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Partenaire | Rôle dans le projet | Compétences apportées au projet | Apports du projet au partenaire |
| Partenaire |  |  |  |
| … |  |  |  |
|  |  |  |  |

### Gouvernance du partenariat

Organisation juridique, Répartition des responsabilités

Projet de convention de consortium

### Sous-traitance

Sous-traitances et prestations externes envisagées

### Propriété intellectuelle

Connaissances antérieures, gestion de la propriété intellectuelle créée proposée

### Partage et accessibilité des connaissances acquises

* Partie E1 : Organisation et structuration du partage : définition du périmètre et des modalités de partage
* Partie E2 : Données et méthodes caractéristiques des expérimentations
* Partie E3 : Données et méthodes résultant de l’expérimentation
* Partie E4 : Données et connaissances partagées avec la puissance publique

# PARTIE 4 : METHODOLOGIE DETAILLE DU PROJET

### Etat de l’art et verrous

* Description

### Expérimentations

* Description des expérimentations

### Structure du projet

* Planning prévisionnel global
* Plan de travail détaillé entre les différents partenaires.
* Segmentation du projet (mises en évidence des étapes et des tâches avec dates de début et fin, enchaînement des tâches)
* Contribution de chaque partenaire à ces tâches,

*Exemple*

Lister les livrables à l’issue des tâches identifiées : ce sont eux et eux seuls qui justifieront les avancements du projet.

### Planning

* Etapes-clés : validation et synthèse des activités passées (sur la base de livrables dédiés)
* Jalons intermédiaires : décision de poursuite ou d’arrêt projet sur conclusions de travaux antérieurs ou éléments exogènes au projet (sur la base de livrables dédiés)

### Détail du rapport final

NB : le contenu du rapport final attendu peut permettre une meilleure compréhension des attentes de la puissance publique.

Il comprendra :

* La description succincte du projet initial avec ses principales ambitions,
* Les livrables (preuve de concept, rapports d’essais, publications, etc.) produits qui seront joints en annexe,
* Les principaux résultats et avancées obtenues, leur validation, l’écart aux prétentions initiales, les raisons de ces écarts,
* Les développements à poursuivre, les verrous technologiques à lever,
* Les potentialités de développement actualisés, l’échelle de temps pour leur industrialisation,
* Le retour d’expérience du projet qui répondra aux questions suivantes :

**1 Forme du rendu de l’instrumentation**

* Sous quelle forme les mesures enregistrées ont-elles été restituées au maître d’ouvrage gestionnaire. Quelles améliorations sont à prévoir ?

**2 Disponibilités et durée de vie du dispositif**

* Quelle a été la durée pendant laquelle le dispositif est resté en place sur l’ouvrage ?
* Quelle a été la durée de mise en place du dispositif sur site ? Le nombre d’interventions sur site pour maintenance ?
* L’installation a-t-elle fait l’objet de dégradations volontaires ou involontaires ?
* Quelle a été la durée cumulée des interruptions d’acquisition des données ? De transmission des données ?
* A la clôture du projet, à quelle durée de vie résiduelle estimez-vous l’installation mise en place ? (à détailler par composants : capteurs, centrale d’acquisition, moyens de communication, outils d’analyse)

**3 Coût de l’installation effectivement mise en place**

* Coût initial hors recherche et développement (y compris moyens d’accès),
* Coût de maintenance constaté (sur site et au siège),
* Coûts de fonctionnement constatés (transmission, stockage des données, exploitation des mesures).

**4 Place de l’instrumentation dans la gestion des ouvrages**

* Pour le (ou les) ouvrages instrumentés, quelle place donnez-vous à l’instrumentation réalisée dans les processus de gestion actuels de ces ouvrages ?
* Quelles modifications des méthodes de gestion des ouvrages vous paraissent souhaitables pour tirer pleinement parti de cette instrumentation en analysant le rapport coût/bénéfice de l’instrumentation ?

**5 Bénéfice collectif**

* Quelles méthodes et résultats sont suffisamment généralisables (non liés au savoir-faire exclusif d’une entreprise) pour justifier une modification de la réglementation ou des règles de l’art en matière de gestion de patrimoines d’ouvrages d’art (pour quel type d’ouvrage, quelle pathologie...).

Nota Bene n°1 : en fonction des thématiques traitées certains points ou certaines questions pourront s’avérer être sans objet.

Nota Bene n°2 : un rapport intermédiaire, appelé Rapport d’Avancement, sera exigé au bout d’un an pour établir l’avancement et le phasage des travaux à venir. Son sommaire s’inspirera du sommaire attendu pour le Rapport Final avec une longueur réduite de moitié.

Nota Bene n°3 : Le rapport accompagnant la fin de projet sera d’une longueur minimale de 10 000 mots (environ 20 pages A4 en Arial 11 pts), rédigé uniquement en français, remis au format PDF et d’une longueur maximale de 20 000 mots.

# PARTIE 5 : BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

### Coûts prévisionnels projet

Copie des onglets correspondants de la base de données des coûts du projet

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Coûts (en € HT) | Partenaire 1 | Partenaire … | Total |
|  |  |  |  |
| Salaires de personnel |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Semestre 1 | Semestre 2 | Total |
| Nom du partenaire 1 | €  % | €  % | **€**  **100%** |
| … |  |  |  |

### Plan de financement-demande de subvention

Plan de financement à détailler par typologie de dépenses

# PARTIE 6 : BENEFICE COLLECTIF ET IMPACT DU PROJET

Présentation basée sur des indicateurs mesurables et quantifiables ainsi que les méthodes d’évaluation associées

### Bénéfice collectif- Retombées sociales et sociétales

.

* Bénéfice collectif
* Perspectives industrielles et commerciales
* Gains économiques et sociétaux en matière de gestion de patrimoine